



Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant le règlement de zonage de la Ville de Mont-Joli :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 15 avril 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2019-1413 modifiant divers éléments du règlement de zonage. »
- Les objectifs du règlement sont de permettre aux organismes sans but lucratif d'effectuer la vente temporaire de biens domestiques et autres articles (vente de garage), d'interdire l'utilisation d'un rez-de-chaussée à des fins résidentielles dans le centre-ville afin d'y maintenir un dynamisme commercial, ainsi que de préciser des amendes fixes.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 mai 2019 à 20h, à l'hôtel de ville de Mont-Joli. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer seront entendus à cette assemblée.
- Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la soussignée situé au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, aux heures normales de bureau.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Donnée à Mont-Joli, ce 25^e jour d'avril 2019

Kathleen Bossé, OMA
Greffière



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION

projets de règlements modifiant
le règlement (numéro 2019-1413)
de zonage de la Ville de Mont-Joli



VILLE DE
MONT-JOLI

PROPULSÉ PAR L'AVANTAGE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

projets de règlements modifiant

le règlement (numéro 2019-1413)

de zonage de la Ville de Mont-Joli



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC
Règlement modifiant le zonage
de la Ville de Mont-Joli

PROPULSÉ PAR
L'AVANTAGE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION



VILLE DE
MONT-JOLI

projets de règlements
modifiant le règlement

(numéro 2019-1413)

de zonage

de la Ville de Mont-Joli